

DEPARTEMENT
HAUTE - LOIRE

CANTON
MONISTROL SUR LOIRE

COMMUNE
ST MAURICE DE LIGNON

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

N° 21/2008

INTERDISANT L'ACCES A L'ANCIEN SITE INDUSTRIEL BARDON

Le Maire de la Commune de SAINT MAURICE DE LIGNON,

VU les articles L2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 26.15 du Code Pénal punissant d'amende ceux qui contreviennent aux règlements légalement faits par l'autorité municipale

VU l'arrêté municipal n°4/2006 interdisant l'accès au site Industriel Bardon

CONSIDERANT l'état de vétusté des bâtiments de l'ancienne usine BARDON, et l'incident survenu ce jour.

CONSIDERANT qu'il y a lieu, dans l'intérêt de la sécurité publique, d'ordonner des mesures préventives ;

ARRETE :

ARTICLE 1er : Il est strictement interdit à toute personne de s'approcher et d'entrée dans la friche industrielle située 195 rue Marcel Crépon du fait de la vétusté des bâtiments, à compter de ce jour.

ARTICLE 2 : La commune et ses représentant sont dégagés expressément de toute responsabilité en cas de problèmes ou nuisances causés aux personnes et aux biens dus au non respect de l'article 1.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à la Sous-préfecture d'Yssingaux, à Maître PETAVY liquidateur judiciaire de la SA Bardon ainsi qu'à la Brigade de Gendarmerie de Monistrol sur loire.

A St Maurice de Lignon, le 12 mars 2008
Le Maire,

Gilles SAUMET